

\* Obligatoire.

### Présentation de votre structure

Dénomination exacte conforme aux statuts *		Sigle ( le cas échéant)	
Régime juridique		Numéro de SIRET* sans espaces ni marques	
<input type="checkbox"/> Association loi 1901 Autre		Votre n° de SIRET peut avoir changé. Vérifiez-le sur le site <a href="http://insee.fr">insee.fr</a>	
Adresse du siège social (conforme aux statuts). * Toutes les correspondances y seront adressées			
Téléphone	Courriel	Site internet	
Date de création	Date de la dernière déclaration (statuts, dirigeants)	Date de la dernière assemblée générale ordinaire	
Votre structure emploie-t-elle un ou plusieurs salariés ? <input type="checkbox"/> Non      Oui, Nbre      Et      Nbre en équivalent temps plein      Nbre d'heures      Nbre d'emplois aidés			
Votre structure est-elle pour tout ou partie de ses activités assujettie à la TVA ou aux impôts commerciaux ? <input type="checkbox"/> Non      Oui, pour quelle part de ses activités      %			
Votre structure dispose-t-elle d'un agrément administratif ? <input type="checkbox"/> Non      Oui, précisez le(s)quel(s)			
		Type d'agrément	Administration
		Date	
		Type d'agrément	Administration
		Date	
Nombre total d'adhérents		Montant de la cotisation de base	
Votre structure est-elle affiliée à une fédération ou fait-elle partie d'un réseau ? <input type="checkbox"/> Non      Oui, précisez le(s)quel(s)			
Dénomination exacte de la fédération ou du réseau			

### Les membres de votre structure ( si vous êtes une collectivité, ne saisissez pas la colonne trésorier)

Président (ou Maire)	Trésorier	Personne chargée du dossier
Nom et Prénom *	Nom et Prénom *	Nom et Prénom *
Adresse	Adresse *	Adresse *
Téléphone *	Téléphone *	Téléphone *
Courriel *	Courriel *	Courriel *

## Les moyens mis à disposition

	Origine de la mise à disposition (collectivité publique, partenaire)	Description
<b>Personnel</b> (nombre, fonction)		
<b>Locaux</b> (nature, surface)		
<b>Matériels,</b> avantages en nature		

Quel est l'**objet** de votre structure (selon les statuts) ? \*

Résumez les **activités principales** \*

## Demande de subvention au titre du fonctionnement

Dressez un bilan succinct de l'année écoulée \*

Activités que votre structure développera en 2025 \*

Quel est le besoin identifié auquel la subvention sollicitée sera affectée ?

Quel est le montant de la subvention sollicitée au titre du fonctionnement \*

€

**Budget prévisionnel de l'association pour 2025 ou pour la période 2024-2025**  
Obligatoire pour toute demande de subvention

Charges		Produits	
60 - Achats		70 - ventes de produits, prestations	
Etudes, prestations de services		Marchandises	
Fournitures administratives		Prestations de services	
Eau, énergie		Autres ( à préciser dans le champ ci-dessous)	
Entretien, petit équipement, autres			
61 - Services extérieurs		74 - subventions d'exploitation	
Location mobilière et immobilière		Union européenne (précisez le dispositif)	
Entretien et réparations			
Assurances		État (précisez le ministère)	
Documentation, divers			
62 - Autres services extérieurs		Région (précisez le dispositif)	
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires			
Déplacements, missions et réceptions		Département de l'Ain (détaillez la ou les demandes)	
Frais postaux, télécommunications			
Services bancaires			
Publicité, publication		Autre(s) département(s)	
Autres			
63 - Impôts et taxes		Commune(s) et intercommunalité(s) (à détailler)	
Impôts et taxes sur les rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Frais de personnel		Autre(s)/divers (précisez le dispositif) ex. organismes sociaux	
Rémunérations			
Charges sociales			
Formation		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges		Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante		Dons	
		Participation aux activités	
66 - Charges financières (intérêts versés...)		<b>Autofinancement (fonds propres apportés pour équilibrer le budget)</b>	
		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
		Sur opération de gestion	
68 - Dotations aux amortissements		Sur exercices antérieurs	
Provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Total des charges		Total des produits	

**Les montants des totaux doivent être équilibrés**

Contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat (en équivalent rémunération)	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Prestations			
Total		Total	

**Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.**

**Le Président,**

**Le Trésorier,**

**Compte de résultat de l'association pour 2023 ou pour la période 2023-2024**  
Obligatoire pour toute demande de subvention

Charges		Produits	
60 - Achats		70 - ventes de produits, prestations	
Etudes, prestations de services		Marchandises	
Fournitures administratives		Prestations de services	
Eau, énergie		Autres (précisez)	
Entretien, petit équipement, autres			
61 - Services extérieurs		74 - subventions d'exploitation	
Location mobilière et immobilière		Union européenne (précisez le dispositif)	
Entretien et réparations			
Assurances		État ( précisez le ministère)	
Documentation, divers			
62 - Autres services extérieurs		Région (précisez le dispositif)	
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires			
Déplacements, missions et réceptions		Département de l'Ain (détaillez la ou les demandes)	
Frais postaux, télécommunications			
Services bancaires			
Publicité, publication			
Autres		Autre(s) département(s)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur les rémunérations		Commune(s) et intercommunalité(s) (à détailler)	
Autres impôts et taxes			
64 - Frais de personnel			
Rémunérations		Autre(s)/divers (précisez le dispositif) ex. organismes sociaux	
Charges sociales			
Formation			
Autres charges		75 - Autres produits de gestion courante	
65 - Autres charges de gestion courante		Cotisations	
66 - Charges financières (intérêts versés...)		Dons	
67 - Charges exceptionnelles		Participation aux activités	
68 - Dotations aux amortissements		76 - Produits financiers	
Provisions et engagements		77 - Produits exceptionnels	
		Sur opération de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>Total des charges</b>		<b>Excédent(+)/déficit (-)</b>	
		<b>Total des produits</b>	

**Les montants des totaux doivent être équilibrés**

Contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat (en équivalent rémunération)	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Prestations			
<b>Total</b>		<b>Total</b>	

**Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.**

**Le Président,**

**Le Trésorier,**

**Éléments de bilan de l'association pour 2023 ou pour la période 2023-2024**  
Obligatoire pour toute demande de subvention

Si vous disposez déjà d'un bilan, joignez-le sans renseigner cette page. Ne portez pas les centimes.

Votre demande est inférieure à 10 000 €, complétez ce tableau :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total des avoirs en comptes courants bancaires à la date de clôture d'exercice		
Total des placements financiers (SICAV, comptes rémunérés) à la date de clôture d'exercice		

Votre demande est supérieure à 10 000 €, complétez ce tableau :

Actif		Passif	
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>		<b>Fonds associatifs et réserves</b>	
Frais d'établissement		Fonds associatif sans droits de reprise	
Terrains, constructions		Réserves (statutaires, contractuelles, réglementées)	
Matériels et outillages		Report à nouveau	
Matériel bureau et informatique, mobilier		Fonds associatif avec droit de reprise	
Fonds commercial		Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	
Concessions, brevets, licences, logiciels		Subventions d'investissement	
		Provisions réglementées	
		<b>Sous total</b>	
<b>Immobilisations financières</b>		<b>Provisions pour risques et charges</b>	
Participations		Provisions pour risques	
		Provisions pour charges	
<b>Sous total</b>		<b>Sous total</b>	
<b>Stocks et en-cours</b>		<b>Fonds dédiés</b>	
En-cours de production de services		Sur subventions de fonctionnement	
		Sur autres ressources	
		<b>Sous total</b>	
<b>Créances d'exploitations et créances diverses</b>		<b>Dettes financières</b>	
Créances clients et comptes rattachés		Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	
Autres créances		dont comptes bancaires créditeurs et concours bancaires courants	
Valeurs mobilières de placement		Emprunts de dettes financières diverses	
<b>Disponibilités</b>		<b>Dettes d'exploitation et dettes diverses</b>	
Banques		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Caisse		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
		Dettes fiscales et sociales	
Charges constatées d'avance		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Produits constatés d'avance	
<b>Sous total</b>		<b>Sous total</b>	
<b>Total de l'actif</b>		<b>Total du passif</b>	

Les montants des totaux doivent être équilibrés

Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

**Le Président,**

**Le Trésorier,**

## Engagement Obligatoire pour toute demande de subvention

Nous soussignés \_\_\_\_\_, Président  
Nom et prénom du Président

et \_\_\_\_\_, Trésorier  
Nom et prénom du Trésorier

- sollicitons une subvention du Département de l'Ain au nom de \_\_\_\_\_  
Nom de l'association
- nous engageons à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment :
  - à justifier de l'emploi des fonds versés par la transmission d'un compte-rendu d'activité et des comptes annuels dans les six mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel l'aide a été attribuée,
  - à tenir à la disposition des personnes habilitées par le Département les livres et pièces comptables,
  - à informer le Département de toute modification touchant les statuts, la composition du bureau, la domiciliation bancaire de l'association,
  - à faire figurer la mention « Avec le soutien du Département de l'Ain » et le logo du Département sur l'ensemble des documents papiers et numériques (newsletter, site, pages et réseaux sociaux,...) de votre structure.
- déclarons que l'association est en règle au regard de l'ensemble de la réglementation applicable à son activité, des déclarations sociales et fiscales, et à jour des cotisations afférentes ;
- déclarons que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- certifions exactes les informations contenues dans le présent dossier.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Ce document doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

**Le Président,**

**Le Trésorier,**

### Informations sur les subventions départementales

Une subvention est une libéralité relevant de l'appréciation souveraine de l'organe délibérant de la collectivité ; son attribution comme son renouvellement n'ont aucun caractère automatique. D'une manière générale, l'attention des responsables d'associations est appelée sur les demandes d'un niveau manifestement excessif, qui n'auraient aucune chance d'être agréées par le Département, compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles il est soumis. L'attribution et le versement d'une subvention publique entraînent pour le bénéficiaire certaines obligations, telles que rendre compte de l'emploi des fonds versés et se soumettre au contrôle éventuel des délégués de la collectivité locale, conformément aux dispositions de l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales. Si le Département le juge utile, et en tout état de cause si la subvention attribuée excède 23 000 €, une convention sera conclue entre le Département et le bénéficiaire.

Le Département de l'Ain a mis en œuvre un traitement de données à caractère personnel au sens de l'article 2 du règlement général à la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) destiné à disposer d'une ressource sur le secteur sportif départemental. Conformément à l'article 13 de ce règlement, vous êtes informé(e) que :

- 1/ Le traitement porte sur les données à caractère personnel suivantes : nom et prénom du représentant juridique ; nom, prénom, téléphone et courriel du président et de la personne en charge du dossier ; nom, prénom, statut, diplôme.
  - 2/ Les données collectées sont accessibles : au Président du Conseil départemental, responsable du traitement, et aux conseillers départementaux, aux agents du service de la Direction des sports et du Service des finances du Département.
  - 3/ Les données collectées sont conservées dans le cadre de ce traitement 10 années, à la suite de quoi elles seront archivées, pré-archivées ou détruites ;
  - 4/ Vous pouvez accéder aux données vous concernant contenues dans ce traitement, en obtenir la rectification en cas d'erreur et d'effacement au terme du délai fixé au point 3 en adressant une demande au délégué à la protection des données :
- Par courrier électronique : [dpo@ain.fr](mailto:dpo@ain.fr)
  - Par courrier postal : Monsieur le délégué à la protection des données du Département de l'Ain- DAMP/SJD 10, rue du Pavé d'Amour - 01000 Bourg-en-Bresse
  - 5/ Si vous estimez que ce traitement porte atteinte à vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés :
  - Par courrier postal : CNIL- 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Sur internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Pièces à joindre à ce dossier  
Obligatoire pour toute demande de subvention

Liste des documents à fournir avec votre demande

- Un courrier adressé au Président du Conseil départemental de l'Ain, sollicitant l'attribution d'une subvention.
- Les statuts régulièrement déclarés, le récépissé de déclaration de l'association délivré par la Préfecture.  
Pour une demande de **renouvellement** de subvention, ne joignez les statuts que s'ils ont été modifiés et le récépissé correspondant.
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (bureau, conseil d'administration).  
Pour une demande de **renouvellement** de subvention, ne joignez cette liste que si elle a été modifiée, avec le récépissé correspondant.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire et des éventuelles assemblées générales extraordinaires intervenues durant les douze derniers mois.
- Le compte-rendu de la saison écoulée ou à défaut de l'année n-1.
- Le projet pluriannuel de l'association, le cas échéant.
- Pour toute demande au titre d'une action spécifique concernant un projet d'acquisition, le ou les devis ainsi que le plan de financement prévisionnel s'y rapportant.
- **Un relevé d'identité bancaire aux normes SEPA (codes IBAN et BIC).**

A qui adresser le dossier ?  
Les dates limites de dépôt de dossier

Domaines	Adresse postale	Plus d'informations	Date limite
Attractivité des territoires - tourisme	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain <b>Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Économie</b> 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 74 24 48 10 <a href="mailto:conomie@ain.fr">conomie@ain.fr</a> <a href="mailto:tourisme@ain.fr">tourisme@ain.fr</a>	25 octobre 2024
Environnement	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain <b>Direction de l'Environnement</b> 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 37 62 18 01 <a href="mailto:direction.environnement@ain.fr">direction.environnement@ain.fr</a>	25 octobre 2024
Vie citoyenne	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain <b>Direction des Finances et du Contrôle de Gestion</b> 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Hôtel du Département 45 avenue Alsace-Lorraine - Bourg-en-Bresse 04 74 32 32 44 <a href="mailto:finances.prepa.budget@ain.fr">finances.prepa.budget@ain.fr</a>	25 octobre 2024
Mémoire	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain <b>Direction des Affaires Culturelles et des Sports</b> 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 74 32 58 45 <a href="mailto:developpementculturel@ain.fr">developpementculturel@ain.fr</a>	25 octobre 2024
Patrimoine	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain <b>Service Patrimoine culturel</b> 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 74 32 76 10 <a href="mailto:service.patrimoine@ain.fr">service.patrimoine@ain.fr</a>	25 octobre 2024